

## HIGHWAYS ACT

Pursuant to Section 17 of the *Highways Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows:

1. The portion of the Alaska Highway defined as lot 1018, Quad 115K/7 as shown cross-hatched on the attached sketch is hereby closed.

Dated at Whitehorse, in the Yukon Territory, this 13th day of July, A.D., 1984.

---

Commissioner of the Yukon

## LOI SUR LA VOIRIE

En application de l'article 17 de la *Loi sur la voirie*, il plaît au Commissaire en conseil exécutif de décréter ce qui suit :

1. La partie de la route de l'Alaska décrite comme étant le lot 1018 du quadrilatère 115K/7 et représentée par une zone hachurée sur l'esquisse ci-jointe est par les présentes fermée.

Fait à Whitehorse, dans le territoire du Yukon, le 13 juillet 1984.

---

Commissaire du Yukon

